

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2497

présenté par

Mme Petex, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Taite, M. Viry, M. Habert-Dassault, M. Bony,
M. Bourgeaux, M. Descoeur, Mme Duby-Muller, Mme Corneloup, M. Emmanuel Maquet,
M. Brigand, M. Vatin, Mme Serre, M. Bazin, M. Boucard et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« agricoles »

insérer les mots :

« , dont l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel de préciser que les enjeux de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture ainsi que les missions des établissements concernés incluent la promotion de l'agriculture biologique en cohérence avec les finalités des politiques publiques agricoles et alimentaires définies à l'article premier du code rural.

Tel est l'objet de cet amendement.